

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 8 juin 2026 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère et Steve Martin, conseiller, formant quorum sous la présidence de M. Richard Forget, Maire.

Est également présente: Mme Marie-Chantale St-Antoine, Directrice général et greffière-trésorière adjointe.

Est absent : M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le Maire, Richard Forget.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2026.06.108

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 JUIN 2026

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### ORDRE DU JOUR

##### Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 8 juin 2026
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Mandat à l'étude Godard Bélisle St-Jean & Associés pour représentation devant le TAQ
5. Embauche de Mme Marie-Josée Decoste au poste d'adjointe administrative-réception /taxation
6. Changement de titre de Mme Annick Latreille – Technicienne comptable vers Directrice des finances
7. Affectation de 12 176\$ du Fonds de Parcs et terrain de jeux
8. Achat d'un quai pour le lac Arpin
9. Demande de PIIA 2026-014
10. Demande de PIIA 2026-015
11. Demande de PIIA 2026-016
12. Adoption du règlement 267-2026 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin d'assurer sa conformité au règlement 430-2026 de la MRC des Laurentides (règlement de concordance)
13. Adoption du règlement 268-2026 relatif à la gestion contractuelle
14. Adoption du règlement 269-2026 modifiant le règlement 149-2014 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires afin de modifier le tableau de délégation de son pouvoir d'autorisation de dépenser
15. Avis de motion du projet règlement 270-2026 encadrant le dépôt et le traitement des requêtes visant l'entretien hivernal (déneigement) de certaines voies privées ouvertes au public par tolérance
16. Dépôt et présentation du projet règlement 270-2026 encadrant le dépôt et le traitement des requêtes visant l'entretien hivernal (déneigement) de certaines voies privées ouvertes au public par tolérance

17. Adoption du projet règlement 267-2026 encadrant le dépôt et le traitement des requêtes visant l'entretien hivernal (déneigement) de certaines voies privées ouvertes au public par tolérance
18. Appel d'offres sur invitation pour la réserve de sable 2026
19. Appel d'offres sur invitation pour le sel à déglacage 2026
20. Appui au projet « sommet des Laurentides – les élu·e·s des Laurentides s'engagent » et participation au sommet des Laurentides
21. Appui au front commun régional pour la sécurité de l'autoroute 50 et contre le sous-financement en transport des Laurentides  
Période de questions
22. Levée de la séance ordinaire du conseil

2026.06.109

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.06.110

**3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS**

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2026.01.006 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO	MONTANT
9422-2624 QUÉBEC INC.	4117	201.49
ANNULÉ	4118	ANNULÉ
ANNULÉ	4119	ANNULÉ
REMBOURSEMENT CAMP DE JOUR	4120	546.00
MARIO LAPOINTE	4121	3 430.00
NORDAK MARINE	4122	5 398.08
REMBOURSEMENT ACTIVITÉ STE-AGATHE	4123	105.00
POSTES CANADA	4124	515.38
LE PRO DE LA TOILE ET REMBOURRAGE	4125	689.85
ADT CANADA INC	4126	179.36
CENTRE D'EXPERTISE MULTISERVICE	4127	1 605.54
GROUPE CONTANT INC.	4128	527.70
LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE	4129	212.70
ÉQUIPEMENTS BUREAU DES LAURENTIDES	4130	1 290.27
RAYON DES COULEURS	4131	298.91
LA PLANTERIE	4132	74.37
GH2O INC.	4133	5 119.81
MARCEL DENIS	4134	11 572.29
FRANCOIS CLOUETTE	4135	3 575.00
ATS CONTAINER SERVICES	4136	21 270.38
EDWARD WEINSTEIN	4137	3 000.00

LOISIRS LAURENTIDES	4138	92.87
LA PLANTERIE	4139	91.59
BUREAU EN GROS	4140	24.13
MARCHÉ DU LAC LONG	4141	383.62
REMBOURSEMENT ACTIVITÉ STE-AGATHE	4142	50.00
ANNULÉ	4143	ANNULÉ
UAP INC.	4144	13.55
REMBOURSEMENT PRODUITS HYGIÉNIQUES	4145	23.94
REMBOURSEMENT PRODUITS HYGIÉNIQUES	4146	50.00
	Total	60 341.83

#### PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO

Salaires municipaux incluant DAS	96 108.82 \$
Services de téléphonie	343.86 \$
Services de téléphonie	252.66 \$
Hydro-Québec	1 451.03 \$
Fonds de pension - AON	11 119.32 \$
Desjardins - Fonds de pension	901.52 \$
Harnois Énergies	487.05 \$
BMO	13.60 \$
Équipements de bureau des Laurentides	586.37 \$
Frais Moneris	99.66 \$
ACCEO Transphere - Paiements fournisseurs	61.24 \$
Cogeco cable	86.21 \$
Nethris	309.97 \$
Crédit-Bail (Pelle Hydraulique 2021-2026)	4 005.46 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027)	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Freightliner 2026-2030)	4 866.66 \$
	<b>Total</b>
	<b>125 477.27 \$</b>

#### PAIEMENTS DIRECTS

NOM DU FOURNISSEURS	# PAIEMENT	MONTANT
AGENCE HURTUBISE INC	302	74.07 \$
OCTANTIS	303	1 092.26 \$
PREMIUM TECH ELECTRIQUE INC.	304	322.17 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	305	24.32 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	306	118.32 \$
MÉDIALO INC.	307	305.83 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	308	67 070.72 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	309	172.46 \$
BMR	310	2 125.35 \$
BUDGET PROPANE	311	195.21 \$
CANADIAN TIRE	312	419.96 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE INC	313	786.11 \$

LORTIE ET MARTIN LTEE	314	2 531.17 \$
PARTSCITY	315	768.92 \$
PÉTROLE PAGÉ	316	5 722.84 \$
PREMIUM TECH ELECTRIQUE INC.	317	2 706.88 \$
REMORQUAGE STE-AGATHE	318	1 163.56 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	319	489.67 \$
SABLIÈRE 329 INC	320	10.00 \$
STUDIO LETTRA	321	993.80 \$
TENAQUIP	322	179.74 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	323	1 557.89 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	324	1 700.08 \$
REPARATEC DESIGN	325	ANNULÉ
REPARATEC DESIGN	326	607.29 \$
	<b>Total</b>	<b>91 138.62 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2026.06.111 4. MANDAT À L'ÉTUDE GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASSOCIÉS POUR REPRÉSENTATION DEVANT LE TAQ**

Il est proposé par la conseillère Marilyn Dageanis

ET RÉSOLU

**QUE** la Municipalité de Lantier mandate l'étude Godard Bélisle St-Jean & Associés S.E.N.C. afin de représenter la Municipalité de Lantier dans un dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro TAQ SAI-M-348470-2512.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2026.06.112 5. EMBAUCHE DE MME MARIE-JOSÉE DECOSTE AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE- RÉCEPTION /TAXATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

**ET RÉSOLU** d'embaucher Mme Marie-Josée Decoste au poste d'adjointe administrative- réception /taxation pour le service de l'administration, poste permanent de 35 heures/ semaine débutant le 15 juin 2026 avec une période de probation de 6 mois selon la grille salariale en vigueur classe 2 échelons 4.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2026.06.113 6. CHANGEMENT DE TITRE DE MME ANNICK LATREILLE – TECHNICIENNE COMPTABLE VERS DIRECTRICE DES FINANCES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite refléter adéquatement les responsabilités réelles assumées par la personne occupant actuellement le poste de technicienne comptable ;

**ATTENDU QUE** l'évolution des tâches, des responsabilités et du niveau d'encadrement justifie une mise à jour du titre de poste ;

**ATTENDU QUE** l'administration recommande que le titre soit modifié afin d'assurer une cohérence organisationnelle et une meilleure représentativité des fonctions exercées ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

**ET RÉSOLU** de nommer Mme Annick Latreille Directrice de finances à compter du 15 juin 2026 et de fixer le taux horaire applicable à ce poste est fixé selon la grille salariale en vigueur à la classe 7 échelon 2.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2026.06.114 7. AFFECTATION DE 12 176\$ DU FONDS DE PARCS ET TERRAIN DE JEUX**

Transfert de 12 176\$ du Fonds de Parcs et terrain de jeux pour l'achat d'un quai au Lac-Arpin

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

**ET RÉSOLU** d'affecter le fonds de parcs et terrain de jeux au paiement des sommes requises à la l'achat d'un quai au Lac-Arpin au montant de douze mille cent soixante-seize (12 176\$).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2026.06.115 8. ACHAT D'UN QUAI POUR LE LAC ARPIN**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lantier souhaite améliorer les installations au lac Arpin afin d'assurer un accès sécuritaire et fonctionnel aux usagers;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Quai Lafantaisie a déposé une offre datée du 2026-06-02 pour la fourniture d'un quai conforme aux besoins de la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU**

D'autoriser l'achat d'un quai pour le lac Arpin auprès de Quai Lafantaisie selon l'offre reçue, au montant de 10 589.70 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE xxx

**2026.06.116 9. DEMANDE DE PIIA 2026-014**

Demande de permis numéro 2026-055, agrandissement d'un bâtiment principal

Monsieur Michel Tylbor  
173, chemin des Bardanes  
Lantier, J0T 1V0  
4510-64-0641-0-000-0000  
Lot : 6 029 201 du Cadastre du Québec  
Zone: 10V

**Évaluation**

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet

77,8%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2026-014 soit et est acceptée selon la résolution 2026.06.022 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.06.117

**10. DEMANDE DE PIIA 2026-015**

Demande de permis numéro 2026-107, construction d'un bâtiment principal

Monsieur Jean-Philippe Cantin  
755, chemin de la Source  
Lantier, J0T 1V0  
4913-46-1752-0-000-0000  
Lot : 6 675 756 du Cadastre du Québec.  
Zone: 7V

**Évaluation**

5.2 Secteurs montagneux

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet

70,8%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2026-015 soit et est acceptée selon la résolution 2026.06.023 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.06.118

**11. DEMANDE DE PIIA 2026-016**

Demande de permis numéro 2026-090, agrandissement d'un bâtiment principal

Monsieur Joseph Blauer  
267, chemin des Amarantes  
Lantier, J0T 1V0  
4609-16-7056-0-000-0000  
Lot : 6 029 487 du Cadastre du Québec  
Zone: 10V

**Évaluation**

Secteurs à proximité d'un lac

6.2

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet

72,2%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2026-016 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2026.06.024 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.06.119

**12. ADOPTION DU RÈGLEMENT 267-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 154-2014 AFIN D'ASSURER SA CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 430-2026 DE LA MRC DES LAURENTIDES (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE)**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 267-2026 modifiant le règlement de zonage 154-2014 afin d'assurer sa conformité au règlement 430-2026 de la MRC des Laurentides (règlement de concordance).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

- 2026.06.120**      **13. ADOPTION DU RÈGLEMENT 268-2026 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE**
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont
- ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 268-2026 relatif à la gestion contractuelle.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.
- 2026.06.121**      **14. ADOPTION DU RÈGLEMENT 269-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 149-2014 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AFIN DE MODIFIER LE TABLEAU DE DÉLÉGATION DE SON POUVOIR D'AUTORISATION DE DÉPENSER**
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux
- ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 269-2026 modifiant le règlement 149-2014 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires afin de modifier le tableau de délégation de son pouvoir d'autorisation de dépenser.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.
- 2026.06.122**      **15. AVIS DE MOTION DU PROJET RÈGLEMENT 270-2026 ENCADRANT LE DÉPÔT ET LE TRAITEMENT DES REQUÊTES VISANT L'ENTRETIEN HIVERNAL (DÉNEIGEMENT) DE CERTAINES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE**
- Avis de motion**      Le conseiller Steve Martin, donne avis de motion du projet de règlement 270-2026 encadrant le dépôt et le traitement des requêtes visant l'entretien hivernal (déneigement) de certaines voies privées ouvertes au public par tolérance.
- 2026.06.123**      **16. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET RÈGLEMENT 270-2026 ENCADRANT LE DÉPÔT ET LE TRAITEMENT DES REQUÊTES VISANT L'ENTRETIEN HIVERNAL (DÉNEIGEMENT) DE CERTAINES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE**
- Dépôt et présentation**      Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Steve Martin relatif au règlement 270-2026 encadrant le dépôt et le traitement des requêtes visant l'entretien hivernal (déneigement) de certaines voies privées ouvertes au public par tolérance.
- 2026.06.124**      **17. ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT 267-2026 ENCADRANT LE DÉPÔT ET LE TRAITEMENT DES REQUÊTES VISANT L'ENTRETIEN HIVERNAL (DÉNEIGEMENT) DE CERTAINES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE**
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier
- ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement 267-2026 encadrant le dépôt et le traitement des requêtes visant l'entretien hivernal (déneigement) de certaines voies privées ouvertes au public par tolérance.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.
- 2026.06.125**      **18. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉSERVE DE SABLE 2026**
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais
- ET RÉSOLU** que la Municipalité de Lantier requiert des soumissions pour la réserve de sable 2026.
- 2500 tonnes de AB10.  
300 tonnes de pierre net 1/4
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.06.126

## 19. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE SEL À DÉGLAÇAGE 2026

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Lantier requiert des soumissions pour le sel à déglacement.

70 tonnes de sel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.06.127

## 20. APPUI AU PROJET « SOMMET DES LAURENTIDES – LES ÉLU·E·S DES LAURENTIDES S'ENGAGENT » ET PARTICIPATION AU SOMMET DES LAURENTIDES

**ATTENDU QUE** les Laurentides font face à des défis environnementaux majeurs, notamment la crise climatique et la pression sur les milieux naturels, qui nécessitent une action collective et coordonnée;

**ATTENDU QUE** plusieurs initiatives municipales et citoyennes en matière de transition socioécologique sont actuellement menées de façon fragmentée sur le territoire des Laurentides;

**ATTENDU QUE** certaines mesures environnementales n'ont de poids véritable que si l'ensemble des municipalités de la région avancent ensemble;

**ATTENDU QUE** le « Sommet des Laurentides » constitue une démarche régionale inédite portée directement par les élu·e·s municipaux, visant à accélérer la transition écologique dans les 76 municipalités des Laurentides;

**ATTENDU QUE** cette démarche s'articule autour de quatre chantiers thématiques prioritaires : les écosystèmes naturels et la biodiversité, la mobilité durable et active, l'économie circulaire, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

**ATTENDU QUE** le projet prévoit la tenue de deux grands sommets régionaux (en 2026 et 2027), ainsi que des événements sous-régionaux de suivi pour transformer les engagements en actions concrètes;

**ATTENDU QUE** la participation de la Municipalité de Lantier à cette démarche collective permettra d'amplifier l'impact de ses propres actions environnementales et de bénéficier de l'expertise et du soutien régional;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des MRC travaillent à la révision du schéma d'aménagement et à l'intégration des nouvelles OGAT;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des MRC travaillent également à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans climat;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des MRC se sont dotées de Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) en cours de mise en œuvre et que seule une collaboration régionale peut réellement tenir compte du caractère sans frontière des milieux hydriques;

**ATTENDU QUE** les MRC se sont dotées de Plans de gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** le CPERL s'est doté d'une table de mobilité durable et que seule une collaboration territoriale permettra la mise en œuvre fructueuse des mesures de cette table;

**ATTENDU QUE** la cohérence de ces planifications nécessite une gestion intégrée, durable et résiliente à l'échelle régionale, favorisant le développement de projets structurants et porteurs ainsi que le partage des expériences et connaissances entre les MRC afin de mettre en œuvre des pratiques éprouvées et concertées;

**ATTENDU QUE** cette initiative vise à faire des Laurentides un modèle inspirant pour l'ensemble du Québec en matière de transition socioécologique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier appuyé par la conseillère Marilyn Dagenais et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal de Lantier appuie officiellement le « Sommet des Laurentides » et s'engage à participer activement à cette démarche régionale de transition écologique;

**QUE** la municipalité de Lantier s'engage à participer aux sommets prévus en 2026 et 2027, ainsi qu'aux événements sous-régionaux de suivi;

**QUE** la municipalité autorise le maire [ou la mairesse] et le directeur général [ou la directrice générale] à prendre les mesures nécessaires pour assurer la participation de la municipalité à cette démarche régionale;

**QUE** la municipalité contribue financièrement, à titre indicatif, au projet de la façon suivante :

- 2 000 habitants et moins : 250 \$
- 2 000 à 5 000 habitants : 500 \$
- 5 000 à 10 000 habitants : 750 \$
- 10 000 à 20 000 habitants : 1 000 \$
- 20 000 à 50 000 habitants : 2 000 \$
- 50 000 habitants et plus : 5 000 \$

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à l'organisme porteur, Éco-corridors laurentiens.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.06.128

## 21. APPUI AU FRONT COMMUN RÉGIONAL POUR LA SÉCURITÉ DE L'AUTOROUTE 50 ET CONTRE LE SOUS-FINANCEMENT EN TRANSPORT DES LAURENTIDES

**CONSIDÉRANT QUE** l'Autoroute 50 constitue un corridor routier essentiel entre les Laurentides et l'Outaouais, indispensable aux déplacements quotidiens de milliers de citoyennes et de citoyens ainsi qu'au bon fonctionnement des activités économiques, sociales et institutionnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis de nombreuses années, l'Autoroute 50 présente un niveau de dangerosité préoccupant, illustré par la répétition des collisions, des pertes de vie et des blessures graves, et que des rapports de coroner ont explicitement conclu que la configuration actuelle de l'autoroute est un facteur déterminant dans ces événements tragiques;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le début de l'année 2026, on recense déjà un nombre inquiétant de collisions graves ou mortelles et que les statistiques des dernières années font état d'une moyenne annuelle avoisinant 800 accidents, incluant près d'une dizaine de décès, ce qui alimente un sentiment d'insécurité chez les usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** derrière ces chiffres se trouvent des familles brisées, des personnes lourdement blessées, des premiers répondants éprouvés et des communautés entières affectées par l'insécurité persistante de cette infrastructure;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout de l'Autoroute 50 au plus récent Plan québécois des infrastructures (PQI) n'a pas entraîné les avancées attendues, les travaux progressant à un rythme beaucoup trop lent, ce qui demeure inacceptable et incompréhensible compte tenu des décès évitables qui continuent de survenir;

**CONSIDÉRANT QUE** cet enjeu dépasse largement les frontières d'une seule communauté, affectant les municipalités de plusieurs MRC issues de différentes régions administratives, de même que les nombreux travailleurs, élèves, familles et touristes qui circulent chaque jour sur l'Autoroute 50;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité de l'Autoroute 50 constitue un enjeu régional majeur nécessitant une mobilisation concertée et un message clair adressé au gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les Laurentides connaissent un sous-financement chronique et structurel des infrastructures de transport, illustré notamment par :

- le retard inacceptable dans la modernisation de l'Autoroute 50;
- l'arrêt prolongé du prolongement de l'Autoroute 13 visant à relier l'Autoroute 640 à l'Autoroute 50;
- l'absence de projet structurant du train à grande vitesse (TGV) - Alto de Mirabel visant à obtenir une gare à un des plus grands pôles aéronautiques du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite unir sa voix à celle du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) et à la Ville de Mirabel;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

**ET RÉSOLU** que la Municipalité de Lantier se joigne officiellement à un front commun régional visant à exiger au gouvernement du Québec la mise en place immédiate de mesures de sécurité temporaires d'ici à la réalisation complète de l'élargissement à 4 voies annoncé par le gouvernement en 2022.

**De** demander au gouvernement un plan d'action clair accompagné d'un échéancier accéléré pour :

- l'installation rapide de glissières de sécurité sur les tronçons identifiés comme prioritaires;
- la mise en oeuvre de mesures de réduction de risques (ex. : réduction de vitesse, interdiction de dépassement, signalisation renforcée, interventions policières accrues).

**De** réaffirmer que la sécurité de l'Autoroute 50 constitue une priorité régionale urgente et qu'elle doit être traitée comme telle par le gouvernement du Québec.

**De** demander un rééquilibrage du financement des infrastructures de transport dans les Laurentides qui constitue une entrave au développement économique régional et met en danger la sécurité de la population.

**De** transmettre la présente résolution au ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), à la ministre responsable de la région des Laurentides, aux députées et députés des Laurentides, aux 7 MRC, à la Ville de Mirabel et aux municipalités des Laurentides.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **PERIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2026.06.129

#### **22. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 31.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

---

Marie-Chantale St-Antoine  
Directrice générale et greffière-trésorière adj.

---

Richard Forget,  
Maire

Je, Richard Forget, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.